



DELAI DE PRESCRIPTION

Par George

Bonjour, ma femme a créé une entreprise qui a été fermée en décembre 2017. Nous avons déménagé en 2019. nous avons réalisé aujourd'hui, qu' un huissier avait réalisé un avis à tiers détenteur sur notre compte commun qui a été rejeté. Ma question est simple : y a -t-il prescription ?

Merci,
Bonne journée,

Par ESP

Bon,jour
Impossible de vous renseigner sans connaître la nature de la dette et s'il existe un titre exécutoire (valable 10 ans) suite à un jugement .

Par George

Bonjour, en effet ma description n'est pas terrible. Nous rencontrons des problèmes avec la CIPAV. A la fermeture de son entreprise, ma femme avait demandé à la CIPAV pour payer ce qui était dû. le retour qui nous a été fait : vous n'aviez rien à régler. Donc fin 2017, la clôture de l'entreprise est bien enregistrée.

3 ans se passe sans aucun soucis jusqu'aujourd'hui. la CIPAV a fait appel à un huissier pour aller directement se servir à la source : sur notre compte bancaire commun. Refus de ma banque car entre temps avec la crise j'ai perdu mon emploi et nous n'avons pas les fonds nécessaires. Comment faire pour empêcher cette machine de broyer notre famille (deux petites filles et nous)?

Merci,